

frais de notaire

Par **daline**, le **21/07/2007** à **09:05**

Bonjour,

Pour louer un appartement sur Rouen le propriétaire m'a obligé à passer par un notaire pour la rédaction du bail, qui exige 190€ de frais.

Je crois que les frais de notaire sont calculés selon un barème officiel. Savez vous comment les calculer?

Pour info, mon loyer est de 400€ TCC.

Merci!

Par **TONY21**, le **21/07/2007** à **14:21**

Bonjour,

les notaires ont des honoraires fixes et obligatoire. Mais il est très difficile de savoir à l'avance combien peut "coûter" un notaire pour rédiger un bail.

Je ne trouve pas ce coût très honéroux. Si vous regardez les annonces des agences immobilière vous pourrez constater que les frais d'agence sont d'environ un loyer.

Pour plus de précision allez voir sur le site des notaires

bon courage

Par **Olivier**, le **23/07/2007** à **21:27**

ça me semble effectivement un coût abordable. Je n'ai pas mon guide de la taxe sur moi mais je regarderai dès demain à l'étude et vérifierai le coût de l'acte dans le tarif histoire de te donner une info précise.

Par **Olivier**, le **24/07/2007** à **19:02**

Bon j'ai refait un calcul à l'étude cet aprèm midi et j'arrive entre 200 et 220 euros mais je pense avoir visé un peu haut. Donc je pense que tu peux effectivement faire confiance au chiffre qui t'a été communiqué